

Parmi les 40 engagements de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, l'instruction gouvernementale du 8 février 2019 prévoit l'attribution de subventions Fonjep aux structures agissant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. La Préfecture du Nord lance son appel à projet.

FONJEP

Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

Les « postes Fonjep » sont des subventions versées par l'intermédiaire du Fonjep pour le compte de l'État à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire. Cette aide permet de développer et de pérenniser un projet associatif dont la réalisation nécessite l'emploi d'un(e) salarié(e) permanent(e) qualifié(e). Ce dispositif vient essentiellement en appui des projets associatifs liés aux loisirs éducatifs des jeunes, à l'action sociale (foyers de jeunes travailleurs, centres sociaux), à la culture, aux actions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, à l'engagement associatif (centres de ressources et d'information des bénévoles), etc.

En ce qui concerne le département du Nord, le retour des dossiers est attendu **pour le 5 juillet 2019** au plus tard à l'adresse pref-fonjep-pv@nord.gouv.fr [1] (intitulé du courrier sous la forme "Fonjep_Nom de la ville_Nom de l'association").

Pour tout renseignement, veuillez vous approcher des délégués du Préfet.

Vous trouverez ci-dessous les différents documents nécessaires à la candidature :

- la note départementale du Préfet délégué pour l'égalité des chances, qui présente le cadrage de l'attribution de ces subventions et de cet appel à projets



PRÉFET DU NORD

Préfet délégué pour
l'égalité des chancesMission
politique de la ville
et égalité des chancesAffaire suivie par
Mohamed Ferdjoukh

Lille, le 15 JUIN 2019

Note de cadrage départemental**Subventions Fonjep - Politique de la ville - 2019****1. Qu'est-ce qu'une subvention Fonjep – politique de la ville ?**

Le Fonds de coopération de jeunesse et d'éducation populaire octroie une subvention pluriannuelle pour la mise en œuvre d'une ou de plusieurs actions de proximité, au service du projet associatif.

Il vise à permettre de développer et de pérenniser un projet associatif dont la réalisation nécessite l'emploi d'un(e) salarié(e) permanent(e) qualifié(e).

Attribuée pour une durée de trois ans, la subvention est éventuellement renouvelable deux fois (pour un maximum de 9 ans). Elle est d'un montant de 7 164 € par an.

Le subventionnement d'un poste à mi-temps est possible, et donne lieu à une proratisation de la subvention.

Seules les associations qui agissent en quartier prioritaire de la politique de la ville peuvent bénéficier de cette subvention.

2. Quels sont les critères d'attribution ?

Les associations soutenues doivent être capables de réunir les financements nécessaires à leurs obligations d'employeurs de manière durable (la capacité de l'association à assurer le cofinancement du poste doit être établie).

La structure bénéficiaire s'engage à rechercher les financements qui se substitueront à la subvention au terme de la durée de 3 ans. Elle s'engage également à présenter des garanties au regard de sa transparence financière et à inscrire ses actions dans le respect des valeurs de la République.

2019.pdf

Poids : 826.45 Ko

[Téléchargement](#) [2] [Favoris +](#) [3]

- le formulaire Cerfa pour y postuler ;



Imprimer

Réinitialiser



ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
en numéraire (argent)	première demande	fonctionnement global	annuelle ou ponctuelle
en nature	renouvellement (ou poursuite)	projets(s)/action(s)	pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- ☐ **État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- ☐ **Conseil régional**
Direction/Service
- ☐ **Conseil départemental**
Direction/Service
- ☐ **Commune ou Intercommunalité**
Direction/Service
- ☐ **Établissement public**
- ☐ **Autre (préciser)**

Poids : 2.28 Mo[Téléchargement](#) [4] [Favoris +](#) [3]

- un questionnaire spécifique relatif à l'usage de la subvention ;



PRÉFET DU NORD

Mission politique de la ville et égalité des chances
 12, rue Jean Sans Peur – CS 20003
 59039 Lille cedex
pref-fonjep-pv@nord.gouv.fr

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION FONJEP

Pièces à joindre à ce dossier :

- ❖ Le curriculum vitae de la personne retenue comme bénéficiaire du poste
- ❖ Tout justificatif afférent à un dispositif de co-financement
- ❖ Une copie des rapports d'activité financier et moral, tels que présentés à la dernière assemblée générale
- ❖ Les compte-rendus des conseils d'administration et de l'assemblée générale de l'année
- ❖ Le projet global de l'association pour l'année en cours
- ❖ Le bilan n-1 des conventions Fonjep en cours
- ❖ Le tableau de composition du bureau de l'association complété

Il est impératif de renseigner tous les champs de la manière la plus précise possible .

1. Responsable du suivi du poste concerné :

Nom et prénom :

Fonction au sein de la structure :

Date et lieu de naissance :

Téléphone : Mail :

Fonction dans l'association :

2. Salarié dont le poste fait l'objet de la demande :

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Cursus de formation :

En fonction dans l'association depuis le :

Type de contrat de travail (dates de démarrage et d'échéance si CDD) :

3. Poste auquel bénéficiera la demande :

Intitulé :

Poids : 115.64 Ko[Téléchargement](#) [5] [Favoris +](#) [3]

- un tableau destiné à présenter les membres du bureau de l'association candidate.



copie_de_liste_membres_bureau.xls

Poids : 122.5 Ko[Téléchargement](#) [6] [Favoris +](#) [3]

Dates: Mercredi 12 juin 2019 - 10:00

Thématiques: [Culture](#) [7][Développement Social](#) [8][Education](#) [9][Jeunesse, Famille, Parentalité](#) [10][Politique de la ville - DSU](#) [11]

Publié le 12 juin 2019

URL de la source (modifié le 12/06/2019 - 11:40): <https://irev.fr/actualites-0/appel-projets-attribution-des-subventions-fonjep-dans-le-departemen-du-nord>

Liens

- [1] <mailto:pref-fonjep-pv@nord.gouv.fr>
- [2] https://irev.fr/sites/default/files/atoms/files/note_de_cadrage_departemental_subventions_fonjep_politique_de_la_ville_2019.pdf
- [3] <https://irev.fr/javascript%3A%3B>
- [4] https://irev.fr/sites/default/files/atoms/files/cerfa_12156-05.pdf
- [5] https://irev.fr/sites/default/files/atoms/files/demande_de_subvention_fonjep_-_2019.pdf
- [6] https://irev.fr/sites/default/files/atoms/files/copie_de_liste_membres_bureau.xls
- [7] <https://irev.fr/taxonomy/term/3677>
- [8] <https://irev.fr/taxonomy/term/3679>
- [9] <https://irev.fr/taxonomy/term/3681>
- [10] <https://irev.fr/taxonomy/term/3686>
- [11] <https://irev.fr/taxonomy/term/3692>